F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

Trente-deuxième session

Rome, 11-15 juillet 2016

NOTES ET INDICATIONS RELATIVES AUX DIFFÉRENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Résumé

Le présent document apporte des informations de fond sur l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session du Comité des pêches.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org/cofi/fr.

1. Ouverture de la session

- Le Président ouvrira la session. Il informera les délégués des droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres pour chaque point de l'ordre du jour (*COFI/2016/Inf.23*).
- Après les observations liminaires et un rapport administratif présenté par le Président sur la consultation tenue entre les sessions par le Bureau, le Directeur général de la FAO – ou son représentant – inaugurera la session (*COFI/2016/Inf.3*).

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session

Questions de procédure (*COFI/2016/1, COFI/2016/Inf.4*).

3. Désignation des membres du Comité de rédaction

Questions de procédure.

4. Situation des pêches et de l'aquaculture dans le monde et progrès accomplis dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes

- Le rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016* (SOFIA 2016) sera présenté en tant que document de cadrage contextuel.
- Le document *COFI/2016/2* récapitule les analyses de la mise en œuvre du Code de Conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995) et de ses instruments connexes réalisées par des Membres de la FAO, des organes régionaux des pêches (ORP) et des organisations non gouvernementales (ONG) depuis la publication du dernier rapport à l'intention du Comité des pêches de la FAO en 2014. Il examine la contribution de la publication biennale phare *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* aux activités des décideurs en général et à ceux de la FAO en particulier, et présente des informations essentielles figurant dans l'édition 2016 concernant la situation actuelle des pêches et de l'aquaculture, ainsi que les tendances récentes et les perspectives du secteur. L'analyse détaillée des résultats du questionnaire et l'analyse statistique régionale des réponses au questionnaire sont présentées respectivement dans le document d'information *COFI/2016/Inf.7* et le document de référence de la session *COFI/2016/SBD.1*.
- Les rapports relatifs au vingtième anniversaire du Code sont prévus au titre de ce point de l'ordre du jour.
- La question de la sécurité en mer est également abordée au titre de ce point de l'ordre du jour (*COFI/2016/Inf.8, COFI/2016/SBD.2*).
- Les éventuelles déclarations générales de chefs de délégation seront prononcées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le Comité est invité à:

- formuler des observations sur le rôle de la FAO dans la communication d'informations sur la situation des pêches et de l'aquaculture dans le monde et sur la façon dont le Comité des pêches peut contribuer à cet effort et en tirer le meilleur profit;

- formuler des observations sur la contribution de rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* à cette action et les mesures à prendre pour améliorer cette publication;
- prendre note de l'avancement de la mise en œuvre du Code et se pencher sur les lacunes et contraintes recensées dans diverses composantes du Code et à propos de celui-ci;
- prendre note du taux de réponse record au questionnaire et encourager les membres à rester engagés vis-à-vis des instruments connexes;
- donner des indications sur les moyens de continuer à élargir et à intensifier la mise en œuvre du Code;
- donner son avis sur l'utilisation plus large des données et informations soumises au moyen du questionnaire relatif au Code, notamment aux fins de la communication d'informations sur d'autres processus, des évaluations et études *ad hoc* et des rapports techniques spécifiques;
- donner son avis sur l'examen du contenu du questionnaire et sur la poursuite de l'amélioration de l'application web et des outils de gestion et de traitement des données y afférents; et
- prendre note des progrès accomplis en matière de sécurité en mer dans le secteur de la pêche, notamment grâce à la coopération entre la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI).

5. Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches à sa quinzième session (Agadir [Maroc], 22-26 février 2016)

- Un aperçu des questions abordées à la quinzième session du Sous-Comité du commerce du poisson et les principales recommandations formulées sont présentés par le Président du Sous-Comité (et/ou du Secrétariat) ainsi que dans le document *COFI/2016/3*. La version intégrale du rapport est publiée comme document d'information sous la cote *COFI/2016/Inf.9*.
- La question de l'inscription d'espèces commerciales de poissons sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de l'impact de cette mesure sur la gestion des pêches est également abordée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité du commerce du poisson; et
- donner des indications sur la suite à donner aux questions soulevées dans le rapport.

5.1 Programmes de documentation des prises

- Ce point porte sur les programmes de documentation des prises et notamment sur les résultats des consultations d'experts et des consultations techniques sur ces programmes et sur le suivi à mettre en place (*COFI/2016/3.1, COFI/2016/Inf.10*).

Le Comité est invité à:

- fournir des indications supplémentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre des Directives.

6. Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa huitième session (Brasilia [Brésil], 5-9 octobre 2015)

- Un aperçu des questions examinées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa huitième session et les principales recommandations formulées sont présentés par le Président du Sous-Comité (et/ou du Secrétariat) ainsi que dans le document *COFI/2016/4*. La version intégrale du rapport est publiée sous la cote *COFI/2016/Inf.11*.
- Ce point de l'ordre du jour traite également de la future collaboration avec la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) en particulier entre le Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture de la CRGAA et le Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées (*COFI/2016/SBD.7*).

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité de l'aquaculture;
- approuver le programme de travail proposé par le Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées, tel qu'il figure à l'annexe 1 du document *COFI/2016/4*; et
- donner d'autres indications, s'il y a lieu, sur les travaux du département dans le domaine aquacole.

7. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)

- Sans chevaucher le point 4 de l'ordre du jour, ce point met l'accent sur la question de la pêche INDNR. Le document *COFI/2016/5* fournit un aperçu de la situation et de l'application de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port, ainsi que des efforts déployés par la FAO en matière de renforcement des capacités en lien avec l'Accord, de l'état d'avancement de l'élaboration du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (voir également *COFI/2016/Inf.12, COFI/2016/SBD.12, COFI/2016/SBD.13, COFI/2016/SBD.14, COFI/2016/SBD.15*), des résultats des travaux de la FAO visant à quantifier l'ampleur de la pêche INDNR et des choix possibles relatifs à la poursuite des activités dans ce domaine (*COFI/2016/SBD.5*).
- La collaboration de la FAO avec d'autres organismes et réseaux internationaux aux fins de la lutte contre la pêche INDNR est également présentée (*COFI/2016/SBD.8, COFI/2016/SBD.10*).
- Les raisons justifiant la proclamation d'une «Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée» (*COFI/2016/SBD.18*) sont également présentées pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le Comité est invité à:

- prendre note de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2009 de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port, demander instamment aux autres Membres de la FAO de devenir parties à l'Accord et inviter les Parties à tenir une réunion de lancement, suivie d'une réunion du groupe de travail *ad hoc* à établir en vertu de l'article 21 de l'Accord;
- prendre note des besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités aux fins d'une mise en application effective de l'Accord et des instruments complémentaires et encourager les membres à apporter leur concours au Programme mondial de la FAO pour le renforcement des capacités au titre de l'Accord;

- prendre note de la poursuite des travaux d'établissement du Fichier mondial, en tant qu'outil essentiel à l'appui de l'application de l'Accord et d'autres instruments internationaux aux fins de la lutte contre la pêche INDNR, en particulier grâce à la constitution et aux travaux du Groupe de travail consultatif et technique informel à composition non limitée sur le Fichier mondial (le Groupe de travail sur le Fichier mondial) et de trois groupes de travail spécialisés restreints;

- donner de nouvelles indications aux fins de l'établissement du Fichier mondial à la lumière des conclusions des travaux du Groupe de travail sur le Fichier mondial et des avis émis par celui-ci;

- donner des indications sur les mesures à prendre suite à l'évaluation de l'ampleur du phénomène de la pêche INDNR, à la lumière des conclusions issues de l'étude réalisée par la FAO;

- examiner les recommandations issues de la troisième réunion du Groupe de travail *ad hoc* mixte FAO/OMI sur la pêche INDNR et sur les questions connexes et prendre note des progrès accomplis dans la lutte contre la pêche INDNR dans le cadre des autres instances internationales;

- envisager l'élaboration de directives pour l'établissement d'un cadre d'évaluation des risques liés à la pêche INDNR; et

- envisager la proclamation d'une «Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée» et de confier la coordination des activités correspondantes à la FAO.

8. Rôle joué par les pêches et l'aquaculture en faveur de la sécurité alimentaire et suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) – enjeux liés à la nutrition concernant les pêches et l'aquaculture, y compris les pertes et le gaspillage alimentaires

- Ce point de l'ordre du jour est consacré au rôle joué par les pêches et l'aquaculture en faveur de la sécurité alimentaire de manière générale, et notamment aux mesures prises pour donner suite aux décisions prises par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et par la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), qui pourraient également être abordées au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour, respectivement, en tant que parties intégrantes des rapports des sous-comités. Le document (*COFI/2016/6*) fournit plus particulièrement des informations sur la suite donnée à la CIN2.
- La question des pertes et du gaspillage alimentaires sera également abordée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le Comité est invité à:

- approuver les principaux domaines de travail définis pour donner suite à la CIN2 dans le secteur des pêches et de l'aquaculture;

- donner des avis sur la meilleure façon de donner la priorité à la consommation de poisson dans les stratégies de nutrition afin de tirer le plus grand profit des qualités nutritionnelles et autres vertus du poisson pour la santé;

- donner des conseils sur les approches permettant d'améliorer la collecte des données sur la composition nutritionnelle du poisson et des autres produits de la pêche.

9. Pour une pêche artisanale durable

- Le document *COFI/2016/7* fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale), qui ont été adoptées par le COFI à sa trente et unième session (2014). Il aborde également les recommandations du Comité visant à poursuivre l'élaboration du programme d'assistance mondial de façon participative afin de constituer un cadre visant à faciliter une approche coordonnée et cohérente de la mise en œuvre, et la nécessité d'un soutien constant à l'application des Directives sur la pêche artisanale. Des informations complémentaires sont données dans le document *COFI/2016/Inf.13*.
- Ce point de l'ordre du jour aborde également les répercussions de l'éco-étiquetage sur l'accès aux marchés pour le secteur de la pêche artisanale dans les pays en développement.

Le Comité est invité à:

- examiner les activités et les faits nouveaux à l'appui de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale depuis leur adoption par le Comité des pêches à sa trente et unième session (2014), partager les informations sur les autres initiatives connexes et donner des avis sur les activités supplémentaires à l'appui de la pêche artisanale; et

- émettre des avis sur l'appui futur à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, en particulier en ce qui concerne:

  i) la mobilisation de ressources extrabudgétaires par le biais du Programme-cadre pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale; et
  ii) les mesures qui pourraient être prises après la session en faveur de l'élaboration d'un cadre stratégique mondial
  à l'appui de l'application des Directives sur la pêche artisanale conforme aux règles et procédures de la FAO

9.1 Conférence mondiale sur la pêche continentale – Conclusions et suite donnée

- Comme demandé au paragraphe 43 du rapport de la trente et unième session du Comité des pêches, une attention constante est accordée aux pêches continentales au titre de ce point de l'ordre du jour. Le document *COFI/2016/7.1* présente le résultat de la Conférence mondiale *Eau douce, poisson et avenir*, tenue au siège de la FAO en janvier 2015. La Conférence a établi dix étapes pour une pêche continentale responsable, et formulé des recommandations pour leur mise en œuvre. La Conférence a reconnu qu'en dépit de l'existence d'informations solides sur certaines pêches de capture continentales, les connaissances relatives à ce sous-secteur étaient insuffisantes quant à son rôle dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Ainsi, outre les dix étapes, des informations et des options supplémentaires sont présentées en vue d'accroître les connaissances sur la situation des pêches de capture continentales et de favoriser leur prise en compte dans les processus de prise de décisions en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Des informations supplémentaires sont fournies dans le document *COFI/2016/Inf.14*, «Déclaration de Rome, dix étapes pour une pêche continentale responsable», et le rapport de la Conférence mondiale est disponible sous la cote *COFI/2016/SBD.11*.

Le Comité est invité à:

- examiner le contenu du document de travail et conjointement aux documents d'information, prendre note de l'étude «Dix étapes pour une pêche continentale responsable – conclusions

d'une conférence mondiale» présentée dans la troisième partie du rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016* (Sélection d'études spéciale);

- Adopter les dix étapes pour une pêche continentale responsable en vue des futures activités sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté;
- décider de l'opportunité de mieux évaluer les pêches continentales à l'échelle mondiale; et
- examiner les moyens de garantir le financement via des fonds extrabudgétaires ou du programme ordinaire de l'amélioration des informations sur la situation des pêches continentales, et donner des avis à ce sujet.

9.2 Droits fonciers et droits de pêche 2015: Un forum mondial sur les approches fondées sur les droits de pêche – Conclusions et suite donnée

- Le document *COFI/2016/7.2* rend compte des travaux consacrés aux approches fondées sur les droits de pêche, en particulier des conclusions de l'événement intitulé «Droits fonciers et droits de pêche 2015: forum mondial sur les approches fondées sur les droits de pêche» (UserRights 2015) organisé conjointement par la FAO et par le Gouvernement du Royaume du Cambodge.
- Il donne en outre les résultats des réunions consultatives tenues après le forum et présente les domaines thématiques proposés aux fins d'un programme de travail mondial sur les approches fondées sur les droits de pêche de capture dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).
- On trouvera l'aperçu et les grandes lignes du programme mondial proposé dans le document *COFI/2016/Inf.15*, et le rapport du forum UserRights 2015 sous la cote *COFI/2016/SBD.9*.

Le Comité est invité à:

- fournir des informations et des réactions sur les activités récentes relatives aux approches fondées sur les droits de pêche;
- émettre des avis sur l'appui futur et les éventuels financements extrabudgétaires qui pourraient être affectés au programme de travail mondial proposé, ainsi que des commentaires sur son contenu, notamment sur les principes et les domaines thématiques définis à ce jour à l'issue des processus consultatifs et sur ses activités prioritaires; et
- émettre des recommandations quant à des domaines thématiques et des activités supplémentaires.

10. Processus de portée mondiale et régionale

- Le document *COFI/2016/8* fournit un aperçu des principaux processus de portée mondiale et régionale concernant la gouvernance des pêches et de l'aquaculture qui sont mis en œuvre avec le concours et l'appui de la FAO. Il décrit le rôle que joue la FAO en tant que partie prenante majeure et en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies travaillant sur les questions ayant trait à la pêche et à l'aquaculture. Plus précisément, et compte tenu des nombreux processus dans lesquels la FAO est engagée, ce document souligne également combien il est important de maintenir un niveau adéquat de coordination entre les organisations concernées en vue de réaliser les nouveaux objectifs fixés par le processus pour l'après-2015.
- Enfin, parallèlement à la description des nombreux processus concernés, ce document rappelle également à quel point il est important de maintenir des liens forts entre l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Comité des pêches.

10.1 Questions relatives au système des Nations Unies

- Toute question en lien avec les Nations Unies peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour, notamment les ODD, les questions portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées en dehors de la juridiction nationale, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (y compris le vingtième anniversaire de cet Accord, le Fonds d'assistance établi au titre de la partie VII et la Conférence de réexamen de 2016) (*COFI/2016/Inf.20*).

10.2 Questions relatives aux organes régionaux des pêches (ORP)

- Toute question ayant trait aux organes régionaux des pêches (ORP) peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour, notamment les rapports sur les activités menées par les ORP, y compris ceux établis dans le cadre de la FAO, et les progrès réalisés dans l'établissement de nouveaux ORP (*COFI/2016/Inf.16, COFI/2016/SBD.16, COFI/2016/SBD.17*).

10.3 Changement climatique et autres questions relatives à l'environnement

- La Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et toute question ayant trait à l'environnement peuvent être examinées au titre de ce point de l'ordre du jour, notamment concernant les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, le marquage des engins de pêche, l'acidification des océans, les microplastiques, le bruit, les prises accessoires, les rejets et le gaspillage, et la préservation de la biodiversité (*COFI/2016/Inf.17, COFI/2016/Inf.18, COFI/2016/Inf.19, COFI/2016/SBD.3, COFI/2016/SBD.4, COFI/2016/SBD.6, COFI/2016/SBD.18, COFI/2016/SBD.19, COFI/2016/SBD.20*).

Le Comité est invité à:

- donner un avis sur les rôles et fonctions que la FAO pourrait assumer pour renforcer la gouvernance des pêches et de l'aquaculture grâce à des mesures comme l'amélioration des partenariats au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations concernées;

- examiner le rôle primordial des ORP/ORGP dans la gouvernance des pêches et de l'aquaculture et, le cas échéant, le développement de l'aquaculture, et donner des orientations à ce sujet; donner des avis sur les mesures et actions qui pourraient être prises pour en promouvoir le renforcement, et en réexaminer le fonctionnement et les responsabilités (*COFI/2016/Inf.16, COFI/2016/SBD.16*);

- envisager d'encourager ses membres à contribuer au Fonds d'assistance établi au titre de la Partie VII, notamment en soutenant des projets particuliers menés dans le cadre de son mandat;

- examiner les idées et options envisageables concernant la participation de la FAO et des ORGP au prochain Comité préparatoire sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, et donner des orientations à ce sujet, ainsi que sur la présentation d'un document d'information au Président du Comité préparatoire portant sur les activités menées et les possibles implications de chaque élément du «paquet 2011» sur les institutions et instruments relatifs aux pêches;

- examiner le bien-fondé d'un éventuel modèle/mécanisme de financement en faveur de la manifestation biennale du Groupe d'experts FAO/CITES;

- examiner la Stratégie de la FAO en matière de changement climatique et sa pertinence pour le secteur des pêches et de l'aquaculture (*COFI/2016/Inf.17*), et formuler des observations à ce sujet;

- examiner le projet de stratégie de la FAO en matière de pêches, d'aquaculture et de changement climatique pour 2017-2020, tout particulièrement en ce qui concerne sa pertinence par rapport aux besoins des membres du Comité des pêches (*COFI/2016/Inf.18*), et donner des avis à ce sujet;

- examiner les processus actuels ayant trait au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD (*COFI/2016/Inf.20*), et donner des avis à ce sujet;

- examiner les résultats de la réunion d'experts consacrée à l'amélioration de l'établissement de rapports d'activité et aux travaux de mise en œuvre de l'Objectif 6 d'Aichi pour la biodiversité (*COFI/2016/SBD.6*), ses recommandations concernant la collaboration avec la CDB pour l'établissement de rapports sur la durabilité des pêches, et la possible utilisation du questionnaire du Code de conduite pour une pêche responsable en tant qu'outil;

- formuler des observations sur les travaux de la FAO sur les secours en cas de catastrophe et sur la résilience face aux catastrophes, notamment à propos du secteur des pêches et de l'aquaculture, et sur toutes les formes d'appui que la FAO peut fournir à cet égard en développant l'assistance aux politiques et le renforcement des capacités;

- examiner les recommandations de la Consultation d'experts sur le marquage des engins de pêche et donner des orientations sur les activités à entreprendre à la lumière des conclusions de la Consultation (*COFI/2016/Inf.19, COFI/2016/SBD.3)*; et

- examiner le renforcement des liens entre le Comité des pêches et l'Assemblée Générale des Nations Unies, et donner des avis à ce sujet.

11. Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation

- Le document *COFI/2016/9* fournit un aperçu des réalisations de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2014-2015, et une perspective des activités de la FAO dans ce secteur pour 2016-2017, dans le contexte du Cadre stratégique. En outre, les tendances et les faits nouveaux à l'échelle mondiale susceptibles d'influencer les activités de la FAO dans le secteur des pêches et de l'aquaculture sont présentés afin de donner des orientations quant aux domaines prioritaires à prendre en compte dans l'examen quadriennal du Cadre stratégique et l'élaboration du plan à moyen terme 2018-2021.
- La suite donnée aux décisions prises et aux recommandations formulées par le Comité des pêches à sa trente et unième session, (*COFI/2016/Inf.5, COFI/2015/Inf.6*) est également disponible sous forme de documents d'information à l'intention des membres.
- L'implication des ODD dans le programme peut être abordée au titre de ce point de l'ordre du jour.
- Un examen de la base de données statistiques mondiales relatives à la pêche sera également abordé au titre de ce point de l'ordre du jour (*COFI/2016/Inf.21*).

Le Comité est invité à:

- donner des avis sur les tendances et les faits nouveaux observés aux niveaux mondial et sectoriel; et

- fournir des orientations sur les priorités de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture qui doivent être prises en compte dans l'examen du Cadre stratégique et l'élaboration du plan à moyen terme 2018-2021.

12. Proposition de la République de Corée visant la création d'une université mondiale des pêches de la FAO

- La proposition relative à l'université mondiale des pêches de la FAO est abordée au titre de ce point de l'ordre du jour.

13. Programme de travail pluriannuel du Comité

- Le rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel 2014-2017 et sur un projet de programme de travail pluriannuel 2016-2019 (*COFI/2016/11*) et les questions relatives au travail du Comité, notamment la coordination et la collaboration avec le Comité des forêts, le Comité de l'agriculture, le Comité des produits, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, ainsi que la suite donnée à l'examen indépendant, notamment des éclaircissements sur les mandats des bureaux, peuvent être abordés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le Comité est invité à:

- examiner le rapport intérimaire, compte tenu des objectifs généraux et du mandat du Comité, des résultats attendus, des travaux prévus et des méthodes de travail énoncés dans le programme de travail pluriannuel approuvé pour 2014-2017; et
- approuver le projet de programme de travail pluriannuel 2016-2019, qui figure en annexe du document *COFI/2016/11*.

14. Élection du président et des vice-présidents de la trente-troisième session du Comité des pêches

- Le Comité est invité à élire les membres de son Bureau pour la trente-troisième session, conformément à l'Article I, paragraphe 1, de son Règlement intérieur.

15. Questions diverses

15.1 Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant le Comité des pêches – pour information

- Le document *COFI/2016/Inf.22* a pour objet d'informer le Comité de l'évolution des débats d'autres instances, de la FAO ou hors FAO, intéressant le Comité. Il porte sur les décisions et recommandations d'autres organes directeurs de la FAO, comme la Conférence, le Conseil, les conférences régionales et d'autres comités techniques, ainsi que d'une instance internationale externe à la FAO.

15.2 Autres questions

- Le Comité est invité à répondre à d'autres questions proposées par les États membres au titre du point 2.

16. Date et lieu de la prochaine session

- Le Comité est invité à arrêter la date et le lieu de la trente-troisième session du Comité des pêches.

17. Adoption du rapport

Questions de procédure.